

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
(Été 2015)

POL4855-20 : Théories et pratiques de la démocratie

Mardi, 9:30-12:30; jeudi, 9:30-12:30

Professeur: Roberto Breña (professeur invité, El Colegio de México)

Bureau: A-3525

Courriel: brena.roberto@uqam.ca

Disponibilité: lundi et mercredi, 15:00-17:00 (ou sur rendez-vous)

Descriptif: Le cours a pour objectif de présenter et de confronter les diverses théories et pratiques de la démocratie. La démocratie peut être comprise comme régime, comme moyen de gouvernement, comme méthode de décision ou comme type d'agir collectif. Seront notamment discutées les diverses théories et pratiques de la démocratie directe, représentative, délibérative, participative et révolutionnaire. Nous tiendrons également compte de la multiplicité des sens et des usages du concept, dans une approche à la fois historique et comparative qui intégrera les principales perspectives critiques (marxistes, féministes, etc.) sur les démocraties existantes ou sur la démocratie comme idéal.

Objectifs de ce cours (« Mutations et persistance de la démocratie latino-américaine ») :

Dans la première partie du cours nous étudierons en profondeur l'idée qu'avait de la démocratie et des principes démocratiques l'analyste le plus perceptif des processus d'indépendance de l'Amérique espagnole: Simón Bolívar. Dans ses écrits, on peut trouver tous les idéaux, les dilemmes, les défis et les déceptions qui ont marqué ces processus. Dans la deuxième partie du cours, nous centrerons notre attention sur la manière dans laquelle la démocratie s'est développée en Amérique latine depuis la démocratisation de la région au début des années 1980 et comment la démocratie y a été conçue depuis lors. Bien sûr, les conditions et circonstances sont complètement différentes entre la période des indépendances et la fin du XX^{ème} siècle. Néanmoins et au-delà de l'usage rhétorique actuel de la figure de Bolívar dans la région, les ambiguïtés et limitations de sa pensée vis-à-vis les pratiques démocratiques sont toujours utiles comme point de départ pour s'approcher de façon critique à quelques aspects de la démocratie contemporaine latino-américaine. Au début du XXI^{ème} siècle, est-ce qu'on peut toujours parler de la « persistance » de l'histoire en Amérique latine?

Calendrier et thèmes:

5 mai	Présentation du cours: les origines et développement du concept <i>démocratie</i> dans le monde hispano-américain du XIX ^{ème} siècle
7 mai	Aspects de la vision de Bolívar sur la démocratie: idéaux et ambiguïtés
12 mai	La manifeste de Cartagena (l'échec de la première république hispano-américaine)
19 mai	La lettre de Jamaïque (le futur politique de l'Amérique espagnole)
21 mai	Le discours d'Angostura (la construction institutionnelle)
26 mai	Discours boliviennes et message d'Ocaña (autoritarisme, échec politique et adieux)
28 mai	Construction nationale et démocratie au Mexique
2 juin	Le débat théorique
4 juin	La démocratisation des années 1980
9 juin	Les premières pas de la jeune démocratie latino-américaine
11 juin	L'incertitude démocratique
16 juin	La démocratie constitutionnelle
18 juin	Défis démocratiques: mouvements sociaux, pauvreté, femmes et autochtones
23 juin	Examen final

Lectures obligatoires par séance (la seule lecture optionnelle du cours est la suivante: « Itinerarios conceptuales de la voz 'democracia' en Iberoamérica (1770-1870) » de Gerardo Caetano; Proyecto Iberoconceptos II, Javier Fernández Sebastián, dir., 2014; elle est très utile pour la séance du 5 mai):

7 mai	<i>L'espérance de l'univers</i> de Simón Bolívar, sélection d'écrits brefs (Paris: UNESCO, 1983).
12 mai	« Manifeste de Cartagena », dans Simón Bolívar, <i>Pages choisies</i> (Paris : IHEAL, 1966).
19 mai	« La lettre de Jamaïque » dans <i>Pages choisies, op. cit.</i>
21 mai	« Le discours d'Angostura » dans <i>Pages choisies, op. cit.</i>
26 mai	« Discours sur la Constitution de Bolivie », « Discours d'Ocaña » et « Message de Bolivie », dans <i>Pages choisies, op. cit.</i>

- 28 mai « Indépendance et construction nationale au Mexique » de Carlos Herrejón, dans *Penser l'Amérique au temps de la domination espagnole (Espace, temps et société)*, J.P. Berthe et P. Ragon, dirs. (Paris: L'Harmattan, 2011).
- 2 juin « La démocratie et l'Amérique latine: théories et réalités » de André Corten, dans *Enjeux politiques et théoriques actuels de la démocratie en Amérique latine, Cahiers du GELA-IS, n°1* (Paris: L'Harmattan, 2001); version électronique: https://politique.uqam.ca/upload/files/PDF/PDF-81-democratie_Amerique_latine.pdf
- 4 juin « La démocratisation », chapitre 2 de la cinquième partie du livre *La parole et le sang (Politique et société en Amérique latine)* de Alain Touraine (Paris: Odile Jacob, 1988).
- 9 juin « Tournant du siècle en Amérique latine: succès économiques, frustrations sociales, désillusions politiques », chapitre 7 du livre *L'Amérique latine à l'époque contemporaine* de Olivier Dabène (Paris: Armand Colin, 2006).
- 11 juin « Des démocraties entre espoir et soupçon », chapitre 5 du livre *À l'ombre des dictatures (La démocratie en Amérique latine)* de Alain Rouquié (Paris: Albin Michel, 2010).
- 16 juin « L'innovation constitutionnelle », chapitre 2 du livre *La nouvelle Amérique latine* de Georges Couffignal (Paris: Les Presses de Science Po, 2013).
- 18 juin « Régimes de citoyenneté en mutation: des mouvements sociaux aux politiques sociales », chapitre III du livre *La politique en Amérique Latine (Histoires, institutions et citoyennetés)* de Bérengère Marques-Pererira et David Garibay (Paris: Armand Colin, 2011). « Décoloniser notre regard: la discrimination envers les femmes autochtones des Amériques » de Marie Léger, dans *L'Amérique latine: laboratoire du politique autrement*, Nancy Thède et Mélanie Dufour-Poirier, dirs. (Québec: Presses de l'Université du Québec, 2014).

Évaluation:

La note finale sera le résultat des quatre éléments suivants:

- 1) Examen à réponses courtes (**2 juin**): 20%
- 2) Deux comptes-rendus critiques (lectures de Bolívar et de Rouquié; **21 mai** et **11 juin**): 20%
- 3) Examen (à développer) de fin de session (**23 juin**): 40%
- 4) Participation: 20% (assistance, interventions pertinentes, connaissance des lectures)

La participation des étudiant/e/s est fondamentale pour le bon déroulement de ce cours. Pour la même raison, l'assistance, la connaissance des lectures et ladite participation constituent une partie importante de la note finale. La quantité de pages à lire pour chaque séance est très raisonnable; cela dit, le professeur attend une lecture attentive et critique, qui est la seule qui peut garantir une discussion académique avec le professeur et parmi les étudiant/e/s.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.